



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU **21 Décembre 2021** À 20H

Etaient présents :

BARBIER Loïc	LECOMTE Jean-Luc	BESNARD Céline	LABARRE Viviane	DOREAU Marianne
JOUANIGOT Muriel			THIBEAULT Laurent	GRANDJEAN Jean-François
LOUETTE Céline	BONAVENTURE Mickaël	PICARD Romain		TESSIER Gaëlle

Absent :

LE GAC Gaëtan		
---------------	--	--

Absents excusés :

CHANTHARASY Sandrine ayant donné pouvoir à Céline BESNARD	JUSTICE Aurélia
MILET Ghislaine ayant donné pouvoir à Viviane LABARRE	LANTZ Stéphane ayant donné pouvoir à Jean-Luc LECOMTE
FISSEAU Michel ayant donné pouvoir à Mickaël BONAVENTURE	

Monsieur GRANDJEAN est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un sujet à l'ordre du jour de la réunion :

- *Cession de terrain rue de Saint Rémy*

Les membres présents acceptent la modification de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Cession de terrain rue de Saint Rémy,
- 2) Demandes de subventions,
- 3) Modification du tableau des emplois,
- 4) Modification de la longueur de voirie,
- 5) MAPA - Choix de fournisseur des repas en liaison froide,
- 6) Droit de préemption urbain,
- 7) Questions diverses.

CESSION DE TERRAIN RUE DE SAINT RÉMY

Les riverains de la parcelle ZE 121, appartenant à la commune, ont construit un mur et amputé cette parcelle d'environ 165 m². Souhaitant mettre en vente leur propriété, les riverains de la parcelle ZE 121 sollicite la commune pour régulariser la situation par un acte de vente de la surface occupée à tort.

L'assemblée DECIDE de proposer à la vente la surface de 165 m² au prix de 30 euros le m².

Les frais d'acte notarié et de géomètre seront également à la charge de l'acheteur.

En cas de refus, le mur devra être abattu et le terrain rendu à la commune.

Cette décision sera transmise au riverain par l'intermédiaire de son notaire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS - TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS 2022

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO SURVEILLANCE

La commune de Brezolles dispose de nombreux espaces publics en dehors du centre-ville. Ces espaces sont malheureusement trop souvent le lieu de rencontre pour la vente de produits illicites. Cela engendre un sentiment d'insécurité pour les habitants de la commune et les prive bien souvent d'accès à ces espaces par peur d'agression.

La commune envisage donc l'installation de 10 caméras dans des lieux excentrés du cœur de ville, ce qui devrait dissuader la venue d'individus malveillants et permettrait ainsi de rendre aux habitants ces lieux de promenade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la mise en place de ces équipements,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
- **SOLLICITE** une subvention auprès du dispositif « Bourg centres »,
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation:	70 000 € HT
Subvention DETR 30%	21 000 €
Subvention FIPD 30%	21 000 €
Subvention Bourgs centres 10%	7 000 €

Autofinancement **21 000 euros**

AUTORISE le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement.

CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTI SPORTS

La commune envisage la construction d'un bâtiment qui accueillera un premier espace associatif, où les associations sportives ne nécessitant d'installation spécifique (ping-pong, gymnastique douce, yoga, zumba) pourront proposer leurs cours et un second espace associatif où le comité des fêtes pourra stocker et travailler à la confection des chars de la parade de la fête annuelle et de la parade de Noël.

Actuellement, sur la commune, il n'existe pas d'espace dédié aux activités physiques et sportives en dehors du gymnase. Les créneaux d'utilisation de ce dernier sont très difficiles à obtenir pour les associations.

Par conséquent, elles sont accueillies dans le patio, des salles plutôt destinées à l'organisation de réunions de travail ou familiales.

L'arrivée de ce nouveau bâtiment permettrait aux associations, qui sont nombreuses sur la commune, de proposer à leurs adhérents de nouvelles activités.

Parallèlement, sur la même parcelle de terrain un city stade et un terrain BMX sera installé pour offrir aux jeunes ados un espace sportif et ludique.

La présence d'un skate Park à proximité contribuera à proposer un véritable pôle d'attractivité aux jeunes ados de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST),
- **SOLLICITE** une subvention auprès du dispositif « Bourg centres »,
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	500 000 € HT
Subvention DETR 20%	100 000 €
Subvention CRST 20%	100 000 €
Subvention Bourgs centres 30%	150 000 €

Autofinancement **150 000 euros**
AUTORISE le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement.

CONSTRUCTION D'UN SKATE PARK

La commune envisage l'installation aux abords du collège et du gymnase d'un terrain accueillant un plan incliné, un lanceur, une plateforme avec muret et palette et un rail.

Un tel équipement n'existe pas sur la commune.

En dehors du stade qui est un peu excentré, les jeunes ados n'ont pas de lieu où ils peuvent se regrouper et pratiquer une activité sportive.

Cet équipement sera rejoint par un city stade et un terrain de BMX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST),
- **SOLLICITE** une subvention auprès du dispositif « Bourg centres »,
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	30 000 € HT
Subvention DETR 20%	6 000 €
Subvention CRST 20%	6 000 €
Subvention Bourgs centres 30%	9 000 €

Autofinancement **9 000 euros**

AUTORISE le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les avis du Comité Technique en date du 29 novembre 2021,
 Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoint technique à temps non complet en raison de l'augmentation du temps horaire de ces deux emplois.

- Poste N°1 adjoint technique 17 heures 30 hebdomadaires
- Poste N°2 adjoint technique 21 heures hebdomadaires

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique en raison de l'augmentation du temps horaire de ces deux emplois,

- Poste N°1 adjoint technique 26 heures hebdomadaires
- Poste N°2 adjoint technique 27 heures 30 hebdomadaires

Le Maire propose à l'assemblée ces modifications du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal.

MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 15 décembre 2021 par les services techniques de la mairie.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Désormais, le linéaire de voirie, appartenant à la commune, représente un total de **12 198 ml**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

-PRÉCISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de **12 198 ml**;

-AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

MAPA - CHOIX DU FOURNISSEUR DES REPAS EN LIAISON FROIDE

La commune a déposé une publicité dans le cadre d'un marché à procédure adaptée selon l'article R. 2323-2 du code de la commande publique.

Ce marché de fourniture concerne la préparation, la fourniture de repas en liaison froide et la livraison dans les deux restaurants scolaires de la Commune (maternelle et élémentaire) pendant la période scolaire. La distribution des repas est effectuée par le personnel communal.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres.
NEWREST RESTAURATION et CONVIVIO.

Evaluation des propositions :

	CONVIVIO	NEWREST
Coût du repas maternelle	2,55	2,63

Coût du repas élémentaire	2,66	2,73
---------------------------	------	------

		CONVIVIO	NEWREST
CRITERE ECONOMIQUE	40%	40	38,78
		40	38,97
		40	38,87
CRITERES QUALITATIFS ET TECHNIQUES	60%	CONVIVIO	NEWREST
Qualité générale de l'offre	6	6	6
Qualité et variété des menus	6	6	6
Qualité de la présentation des plats	6	6	5
Sécurité alimentaire et hygiène	6	6	6
Politique en matière environnementale	6	6	5
Part de produits locaux, biologiques et labellisés	20	16	15
Suivi de la prestation	2	2	2
Conseil et formation du personnel municipal	5	5	5
Support de présentation des menus	3	3	3
	60	56	53
EVALUATION DÉFINITIVE		96	91,87
		1	2

Au vu du résultat de cette consultation, l'offre de l'**entreprise CONVIVIO** est conforme, mieux disante et mieux classée, elle peut par conséquent être retenue par le conseil municipal **pour un coût de repas maternelle à 2.55 euros TTC et un coût du repas élémentaire à 2.66 euros TTC.**

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

ZB 54 et ZB 130- 823 m2 - 19 rue de Verneuil
 AC 465 et AC 469 Lot N°C - 808 m2 - La Tuilerie
 ZB 136 - 843 m2 - 5 route de Fessanvilliers
 AB 621 et AB 623 - 260 m2 - 5 rue de la Friche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

CRÉATION DE 4 EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 I (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison des opérations de recensement de la population il y a lieu de créer quatre emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 01 janvier 2022 au 28 février 2022.

Ces agents assureront des fonctions d'agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres votants :

- **DE CRÉER**, à compter du 01 janvier 2022, quatre postes non permanents sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter quatre agents contractuels pour pourvoir ces emplois dans les conditions susvisées,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats de recrutement.
- **DE FIXER** la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.

ACQUISITION FONCIÈRE

La propriétaire de la parcelle AD75, située aux abords de la Meuvette, souhaite vendre son terrain aux riverains ou à la commune.

Elle sera sollicitée pour connaître le prix qu'elle souhaite vendre sa parcelle.

DON DU SANG

55 personnes se sont présentées lors de la collecte du 02 décembre au Patio.

REMERCIEMENTS

L'école Sainte Marie remercie chaleureusement la municipalité pour le spectacle offert aux enfants pour Noël.

COLIS DE NOEL

Les colis de Noël pour les personnes de plus de 80 ans seront distribués entre Noël et le 31 décembre.

JOUANIGOT Muriel

Déplore l'absence de respect du STOP nouvellement installé rue de Paris. Il crée également des bouchons lorsque la circulation est importante le dimanche. Elle propose d'interdire le stationnement avant le STOP pour éviter l'arrêt en double file.

Informe l'assemblée du mauvais état des bordures rue de Senonches suite aux travaux. Cela devrait être réparé par le SIADEP.

LABARRE Viviane

Informe l'assemblée du succès de la vaccination à Brezolles avec 190 injections.

Signale la dangerosité de la passerelle au-dessus du vannage de l'étang.

LECOMTE Jean-Luc

Fait part à l'assemblée du message de Monsieur LANTZ :

- Demande d'aménagement de l'éclairage du parking devant le collège qui est très sombre le matin et cela peut être source de danger pour les élèves. Il sera demandé au prestataire de l'éclairage public si une augmentation de la puissance des éclairages est possible.
- Souhaite que soit revu l'emplacement du passage piéton rue de Paris au niveau de la halle. Serait-il possible de l'avancer vers le carrefour Rue de Mantoue Rue St Jean.
- La permanence Numérique GRATUITE de Familles Rurales, en partenariat avec la commune et la Maison de l'Autonomie, fonctionne bien. Dès janvier, un nouveau programme de permanence sera disponible pour tous avec des cours en groupe (sauf restrictions sanitaires).
- Un projet gratuit de programme d'activités et de réunions d'informations sur la santé et le bien vivre est en cours toujours en partenariat avec Familles Rurales / MdA et la commune
- Un Tiers-Lieu va voir le jour au sein de la maison de retraite (C'est un lieu d'échange avec les habitants et les résidents, avec un programme d'activités et d'animations.
- Le week-end de l'art a connu un véritable succès avec 14 artistes et plus de 200 entrées. Le concert Gospel a été également une réussite.
- Remercie les agents des services technique et administratif de la commune pour la disponibilité et le travail quotidien, ils sont toujours présents pour les habitants et les élus et c'est très agréable et appréciable.

BESNARD Céline

Informe l'assemblée du plaisir des enfants lors du spectacle de Noël du 14 décembre offert par la mairie.

TESSIER Gaëlle

Signale un trou dans la chaussée rue de Saint Rémy, il sera rebouché dès que possible.

La séance est levée à 21h45.